



# Livre des Règlements de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PRÉVOST

#### **RÈGLEMENT 839-2**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSCRIPTION AU PROGRAMME HILO<sup>MC</sup> D'HYDRO-QUÉBEC (MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 10 juin 2024, en vertu de la résolution numéro 25771-06-24;

# LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

# **ARTICLE 1**

Le premier alinéa de l'article 4 est modifié par le remplacement de « 200 \$ » par « 100 \$ ».

# **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024.

Paul Germain Me Caroline Dion, notaire

Maire Greffière

Dépôt du projet : 25771-06-24 2024-06-10

Avis de motion : 25771-06-24 2024-06-10

Adoption : 2024-07-08

Entrée en vigueur :